



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les
produits dangereux (HPR)

Date de révision 16-mars-2026

Version 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit Wynn's Diesel Injector Purge

Autres moyens d'identification

Code du produit WN 15401

Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée See directions provided with product

Limitations relatives à l'utilisation All other applications

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

ITW Professional Automotive Products
3606 Craftsman Blvd.
Lakeland, FL 33803

Distributeur

Adresse du fabricant

Également distribué par:

Logistic Distribution
550 Industrial Drive
Milton, ON, Canada L9T 5A6

Fabriqué et distribué par:

Adresse e-mail EHS@itwproap.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise 863-665-3338

Numéro d'appel d'urgence 24 heures
sur 24 Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003583

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables	Catégorie 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Danger par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

**Danger****Mentions de danger**

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette).

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

le mélange contient 58.56 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 28.4964 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 97.1564 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

Hazards classified under paragraph (d)(1)(ii) of 1910.1200

Aucune information disponible.

Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Substance**

non applicable.

Mélange

Nom chimique	Numéros CAS	% massique	Loi de vérification des informations relatives aux matières dangereuses, numéro de registre (n° de registre HMIRA)	Date de dépôt à la HMIRA et date d'accord d'exemption (le cas échéant)
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2	68476-34-6	15-40%	-	-
4-Méthyl-2-pentanol	108-11-2	1-5%	-	-
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1-5%	-	-
Naphtalène	91-20-3	1-5%	-	-
2-Éthylhexan-1-ol	104-76-7	0.5-1.5%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion

DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières

de premiers secours impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Effets de l'exposition Peut provoquer le cancer.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
--	---

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	TWA: 100 mg/m ³ total Hydrocarbures inhalable fraction and vapor pSk	-	-
4-Méthyl-2-pentanol 108-11-2	TWA: 20 ppm STEL: 40 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m ³ (vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm; TWA: 100 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm STEL: 165 mg/m ³

		(vacated) STEL: 40 ppm (vacated) STEL: 165 mg/m ³ dSk Sdv	IDLH: 400 ppm
Naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm pSk	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m ³ (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m ³	TWA: 10 ppm; TWA: 50 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³ IDLH: 250 ppm
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	TWA: 5 ppm	-	-

Nom chimique	Alberta	Colombie Britannique	Ontario	Québec
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	TWA: 100 mg/m ³ ;	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable; inhalable aerosol and vapour Sk	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapor dSk	TWAEV: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapour Sd
4-Méthyl-2-pentanol 108-11-2	TWA: 25 ppm; TWA: 104 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm; STEL: 167 mg/m ³ ; pSk	TWA: 20 ppm; STEL: 40 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 40 ppm; dSk	TWAEV: 20 ppm; STEV: 40 ppm;
Naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm; TWA: 52 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 79 mg/m ³ ; pSk	TWA: 10 ppm; Sk	TWA: 10 ppm; dSk	TWAEV: 10 ppm; Sd

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve et Labrador	Nouvelle-Écosse
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapor pSk	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapor pSk	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapor pSk	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapor pSk
4-Méthyl-2-pentanol	TWA: 20 ppm; STEL: 40 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 40 ppm; pSk	TWA: 20 ppm; STEL: 40 ppm;	TWA: 20 ppm; STEL: 40 ppm;
Naphtalène	TWA: 10 ppm; pSk	TWA: 10 ppm; pSk	TWA: 10 ppm; pSk	TWA: 10 ppm; pSk
2-Éthylhexan-1-ol	TWA: 5 ppm;		TWA: 5 ppm;	TWA: 5 ppm;

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2	TWA: 100 mg/m ³ ; vapor STEL: 150 mg/m ³ ; vapor Sk	TWA: 100 mg/m ³ ; inhalable fraction and vapor	TWA: 100 mg/m ³ ; vapor STEL: 150 mg/m ³ ; vapor pSd	
4-Méthyl-2-pentanol	TWA: 25 ppm; STEL: 40 ppm; Sk	TWA: 20 ppm; STEL: 40 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 40 ppm; pSd	TWA: 25 ppm; TWA: 100 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm; STEL: 150 mg/m ³ ; Sk
Naphtalène	TWA: 10 ppm; STEL: 15 ppm; Sk	TWA: 10 ppm;	TWA: 10 ppm; STEL: 15 ppm; pSd	TWA: 10 ppm; TWA: 50 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 75 mg/m ³ ;

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
2-Éthylhexan-1-ol		TWA: 5 ppm;		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	ACGIH
Naphtalène 91-20-3	- (1-Naphthol with hydrolysis plus 2-Naphthol with hydrolysis) - end of shift

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation.
-----------------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Bottes antistatiques. Tablier de protection chimique. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
---	--

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Transparent
État physique	Liquide
Couleur	Orange
Odeur (inclut le seuil olfactif)	

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition (ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition)	> 35 °C / 95 °F	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	57 °C / 134.6 °F	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	
pH	Aucune donnée disponible	

pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	2 mm ² /s
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (inclut le taux d'évaporation)	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	non applicable
Masse volumique et/ou densité	0.88
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	
Granulométrie	Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible

Autres informations

VOC content 10.269

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque une légère irritation cutanée. Peut être nocif par contact cutané.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes**

Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité****Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange**

ETAmél (voie orale)	3,612.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,044.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	24.80 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

le mélange contient 58.56 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 28.4964 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 97.1564 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3.6 mg/L (Rat) 4 h = 5.4 mg/L (Rat) 4 h
4-Méthyl-2-pentanol 108-11-2	= 2600 mg/kg (Rat)	= 2880 mg/kg (Rabbit)	> 16000 mg/m ³ (Rat) 4 h
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Naphtalène 91-20-3	= 1110 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit)	> 0.4 mg/L (Rat) 4 h
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	= 3730 mg/kg (Rat)	= 1980 mg/kg (Rabbit)	> 227 ppm (Rat) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion/irritation cutanée**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	Group 3 - Unclassifiable as to carcinogenicity in humans	-	-
Naphtalène 91-20-3	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	Group 2B - Possibly carcinogenic to humans	Reasonably Anticipated To Be A Human Carcinogen	Present
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	-	-	-

Légende

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

Hypothèse raisonnable - Cancérogène chez l'humain selon une hypothèse raisonnable

Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	-	LC50: =35mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
4-Méthyl-2-pentanol 108-11-2	-	LC50: >92.4mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	-	LC50: =19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.34mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1740mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =45mg/L (96h,	-	EC50: =0.95mg/L (48h, Daphnia magna)

		Pimephales promelas) LC50: =41mg/L (96h, Pimephales promelas)		
Naphtalène 91-20-3	-	LC50: 5.74 - 6.44mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1.6mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.91 - 2.82mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1.99mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =31.0265mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	LC50: =2.16mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =1.96mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 1.09 - 3.4mg/L (48h, Daphnia magna)
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	EC50: =11.5mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 32 - 37mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >7.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 27 - 29.5mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =29.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 10.0 - 33.0mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =39mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
4-Méthyl-2-pentanol 108-11-2	1.43
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	6.5
Naphtalène 91-20-3	3.4
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	2.9

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Numéro de déchet EPA, États-Unis D001, U165 U239

Californie, informations sur les déchets

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Note:**

Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les informations réglementaires spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
Nom d'expédition	Flammable liquids, n.o.s. (contains Diesel Fuel) Quantité limitée (LQ)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	Flammable liquids, n.o.s. (contains Diesel Fuel) Quantité limitée (LQ)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	Flammable liquids, n.o.s. (contains Diesel Fuel) Quantité limitée (LQ)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations internationales**

Le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants non applicable

La Convention de Rotterdam non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme

DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECI	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Réglementations fédérales des États-Unis**SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphtalène - 91-20-3	0.1

Si ce produit répond aux critères de déclaration d'échelon EPCRA 311/312 de 40 CFR 370 (États-Unis), consulter la section 2 de la présente FDS pour prendre connaissance des classifications adaptées.

Catégories de danger selon SARA**311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Oui
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphtalène 91-20-3	100 lb	X	X	X

CERCLA

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	Quantités de substances extrêmement dangereuses à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
Naphtalène 91-20-3	100 lb / 1 lb / kg (final RQ) kg (final RQ)	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ

Réglementations étatiques des

États-Unis**Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie:.

Nom chimique	Proposition californienne 65
Naphtalène - 91-20-3	Carcinogen
4-Méthylpentane-2-one - 108-10-1	Carcinogen Developmental
Benzène - 71-43-2	Carcinogen Developmental Male Reproductive

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Kérosène 8008-20-6	X	X	X
4-Méthyl-2-pentanol 108-11-2	X	X	X
Naphtalène 91-20-3	X	X	X
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	-	X	X
1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6	X	X	X
Tétraéthylènepentamine 112-57-2	X	X	X
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	X	X	X
Diisobutylcétone 108-83-8	X	X	X
Benzène 71-43-2	X	X	X

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide non applicable

Classe de danger SIMDUT

B3 - Liquide combustible, D2A - Matières très toxiques

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers particuliers -
HMIS	Dangers pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende de l'astérisque Danger chronique

* = Danger chronique pour la santé

Date de révision 16-mars-2026

Remarque sur la révision Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité

Avertissement Illinois Tool Works Inc. estime que les informations contenues dans cette fiche technique sont exactes à la date de compilation. Cependant, Illinois Tool Works Inc. ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations. L'utilisateur est responsable d'évaluer si ces informations ou ce produit sont adaptés à un usage particulier et adaptés à une utilisation ou une application particulière. Les informations

contenues dans cette fiche technique peuvent ne pas être valides si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans des processus pour lesquels il n'a pas été conçu. Illinois Tool Works Inc. décline toute responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires de quelque nature que ce soit, y compris la perte de profits, résultant de la vente ou de l'utilisation de ce produit. Assurez-vous d'avoir la version la plus récente de cette fiche technique en nous contactant ou en consultant notre site Web.